



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2019 Avis d'impôt établi en 2020

91121

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 18 17 387 355 014
Déclarant 2 (C) : 11 83 546 055 048

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

APPARTEMENT B 8
8 RES AMBLAINVILLIERS
91370 VERRIERES LE BUISSON

Numéro FIP : 910 53 42 2241338789 3

Référence de l'avis : 20 91 A319795 54

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2020

Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP PALAISEAU
SAID 2EME SECTEUR
3 RUE EMILE ZOLA
91874 PALAISEAU CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

M MATHIEU GRERORY
OU MME MANUEL ANNE
APPARTEMENT B 8
8 RES AMBLAINVILLIERS
91370 VERRIERES LE BUISSON

Somme qui vous est remboursée

4 942,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2020 sur le compte bancaire suivant :

FR61 3000 2007 460X XXXX XXX3 P52

Identifiant de la banque : CRLYFRPP

Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

Nombre de parts :

37 214

2,50

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 18 17 387 355 014

Impôt sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : MATHIEU

Déclarant 2 - Nom de naissance : MANUEL

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
O		1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,50

Détail des revenus

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires.....	34398		
Autres revenus imposables.....		6951	
Total des salaires et assimilés ²	34398	6951	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3440	- 695	
Salaires, pensions, rentes nets.....	30958	6256	37214

Revenu brut global..... 37214

Revenu imposable..... 37214

Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				
Décote.....				1688
Réduction sous condition de revenu.....				- 724
Impôt avant réductions d'impôt.....				- 193
				771

REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵

	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1	183	
Montant de la réduction d'impôt.....				- 183
Total des réductions d'impôt²⁰.....				183

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net..... 588

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2019 dû⁵³: 588
Retenue à la source prélevée en 2019 par vos verseurs de revenus : - 5530

Solde d'impôt sur les revenus 2019 :..... - 4942

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE 4942

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

>>> Suite de votre avis

Revenu fiscal de référence²⁵..... **37214****PLAFOND EPARGNE RETRAITE**

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)
Plafond total de 2018.....	15562	15562	11758
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....	3862	3862	3862
+ Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	+ 3923	+ 3923	+ 3923
+ Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973	+ 3973	+ 3973
Plafond calculé sur les revenus de 2019.....	+ 4052	+ 4052	+ 4052
Plafond pour les cotisations versées en 2020.....	= 15810	= 15810	= 15810

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401